



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence
parlementaire**

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanep.eu

Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 StephanePeu

 Stéphane Peu

 [stephanep.eu](https://www.instagram.com/stephanep.eu)

 stephanep.eu



Farid AID

Député suppléant
farid.aid.2014@gmail.com

« Lutter contre l'extension de l'usage détourné du protoxyde d'azote » »

Monsieur Stéphane Peu interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'action du ministère pour lutter contre l'utilisation détournée du protoxyde d'azote. Le protoxyde d'azote est un composant qui sert en temps normal à la fabrication industrielle de chantilly ou également dans le milieu médical pour ses capacités anesthésiantes.

Comme le ministre le sait, le protoxyde d'azote fait massivement l'objet d'un détournement d'usage depuis plusieurs années. L'utilisation de cette drogue, le « Proto » ou « gaz hilarant », est de plus en plus répandue parmi le jeune public, collégiens, lycéens et étudiants, pour ses effets euphorisants.

Pourtant il est désormais établi que l'utilisation de ce produit peut avoir de très graves conséquences pour la santé, en particulier causer des lésions neurologiques ou cardiaques sévères, et de nombreux effets secondaires, comme la paralysie des membres ou des troubles psychiatriques.

Malgré l'interdiction de vente aux mineurs du protoxyde d'azote, effective depuis 2021, Monsieur le député observe dans sa circonscription, une recrudescence de la consommation de ces bonbonnes d'azote, avec comme conséquence une multiplication des cas d'urgence médicale, et parfois de terribles drames, notamment lors-



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

*Permanence
parlementaire*

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanepeu.fr

Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 StephaneIpeu

 Stéphane Peu

 stephanepeu

 stephanepeu.fr



Farid AID

Député suppléant

farid.aid.2014@gmail.com

qu'elle est associée avec d'autres substances comme l'alcool, le cannabis ou la cocaïne.

Il est désormais clair que la seule interdiction de vente aux mineurs, n'est pas suffisante pour limiter drastiquement l'usage de cette substance en tant que stupéfiant.

M. le député souhaite connaître les intentions de Monsieur le ministre pour s'attaquer plus fermement à ce dangereux phénomène de santé publique, et en particulier pour mettre en œuvre un plan de prévention en direction des plus jeunes, dans les établissements scolaires.